

- [Accueil](#)
- [Actions Ministre](#)
- [Journées à thèmes](#)
- [ORGANIGRAMME »](#)
- [Mission et Attributions »](#)
- [Communications verbales](#)
- [Echo Régions »](#)
- [ECC »](#)

Arrêté 24667 PH-Emploi et travail

28 juillet 2004 [Arrêté](#)

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

* * * * *

ARRETE INTER-MINISTERIEL n°24667 / 2004 PORTANT APPLICATION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES LE MINISTRE DE L'INDUSTRIALISATION, DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE LE MINISTRE DE LA POPULATION, DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES LOISIRS LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET - Vu la Constitution ; - Vu la Loi n°97-044 du 02 Février 1998 sur les Personnes Handicapées ; - Vu la Loi n°2004-044 du 28 Juillet 2004 portant Code du Travail ;

ARRETENT,

Article premier : Conformément aux dispositions du décret n°2001-162 du 21 Février 2001 portant application de la loi n°97-044 sur les droits des Personnes Handicapées concernant le domaine du travail et de l'Emploi. Toute Personne Handicapée ayant la qualification requise peut occuper un travail dans la limite de son aptitude physique, mental et sensoriel en fonction de son état de santé. **Article 2** : Aucune discrimination ne peut, ni ne doit être faite en matière de travail, d'emploi .et de salaire **Article 3** : L'accès à la Fonction Publique ou à tout autre secteur public et à l'emploi dans le secteur privé par voie de concours ou d'examen ou à toutes autres collectivités publiques, est ouvert aux personnes handicapées. Les Personnes Handicapées qui participent à un examen ou concours organisé par l'Etat ou toute autre collectivité publique et privée, bénéficient de facilités particulières à savoir : - à l'accès et à l'installation dans la salle, - à l'utilisation de matériels spéciaux - à l'assistance d'un secrétaire ou d'un interprète assermenté. Il appartient à l'organisateur de prendre à chaque examen et concours toutes les dispositions nécessaires y afférentes, une fois avisée par le candidat handicapé l'établissement et / ou son tuteur. **Article 4** : En collaboration avec le Ministère chargé de l'Economie des Finances et du Budget, des Organisations des employeurs, le Ministère chargé de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales et le Ministère chargé de la Population organiseront des réunions de concertation pour s'accorder de modalités d'exécution du présent Arrêté. **Art. 5**: Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent Arrêté sont et demeurent abrogées. **Art. 6** : Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Madagascar, et communiqué partout où besoin sera. Fait à Antananarivo, le 27 Décembre 2004 LE

**MINISTRE DE LA FONCTION
L'INDUSTRIALISATION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DES LOIS SOCIALES**
SECTEUR PRIVE RANJIVASON Jean Théodore
SAHOBISOA Olivier LE MINISTRE DE LA POPULATION,
L'ECONOMIE, DE LA PROTECTION SOCIALE ET
BUDGET DES LOISIRS ZAFILAZA
Andriamparany Benjamin

**LE MINISTRE DE
DU
DU**
ANDRIANARISON-
LE MINISTRE DE
DES FINANCES ET DU
RADAVIDSON

- **Ministère**

- [Le mot du Ministre](#)
- [Logos](#)

- **Textes et Lois**

- [Décret](#)
- [Arrêté](#)
- [Autres](#)

- **Actualités**

- [A La Une](#)
- [Actualités](#)

- **Journaux**

- [Bulletin du MPAS](#)
- [Presse](#)

- **Liens**

- [Termes De Référence \(TDR\)](#)
- [Webmail](#)

- **GALERIE PHOTO**

- [2011](#)
- [2012](#)
- [2013](#)

- **Recherche**

- **MAPPING**

- [Zones d'intervention du MPAS](#)

- [Carte \(Découpage Régions\)](#)

- **Calendrier**

décembre 2013

L Ma Me J V S D

1

2 3 4 5 6 7 8

9 10 11 12 13 14 15

16 17 18 19 20 21 22

23 24 25 26 27 28 29

30 31

[« avr](#)

- **Contact**

Ministère de la Population et des Affaires Sociales

dsi@population.gov.mg

- **Liens**

- [Termes De Référence \(TDR\)](#)

- **Partenariat**

- **Facebook**



**Ministère de la Population et des
Affaires Sociales - Malagasy**

Like 135